



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

ARRÊTÉ
Portant sur la réglementation temporaire de la circulation
sur l'autoroute A20
Entre les diffuseurs n°28 (Grossereix) et 37 (Boisseuil)

LE PREFET DE LA HAUTE VIENNE
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Officier des Palmes Académiques

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU la circulaire des jours hors chantier en date du 03/12/2018 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du 24 octobre 2018, portant nomination de M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté n°87-2018-11-016 de M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 10 novembre 2018, portant délégation de signature à M. Denis BORDE ;

VU la décision de subdélégation n° 2018-3-87 en date du 12 novembre 2018 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à MM. Hervé MAYET et Grégoire GEAI, directeurs adjoints ;

VU l'avis favorable de Limoges Métropole - Communauté Urbaine et de la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole en date du 12/06/2019 ;

VU l'avis favorable de la ville de Limoges en date du 06/06/2019 ;

VU les avis réputés favorables des autres partenaires consultés ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier – Voie Rapide Urbaine de Limoges, approuvé en date du 06/10/2017

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation des travaux de fauchage des bretelles des diffuseurs n°28 (Grossereix) à n°37 (Boisseuil) dans les deux sens de circulation, il y a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Chef du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 8 juillet 2019 au 30 août 2019 entre 6h et 17h, à raison d'une demie à une journée par bretelle et afin de permettre les travaux de fauchage des bretelles des diffuseurs n°28 (Grossereix) à 37 (Boisseuil), les bretelles suivantes de sortie et d'entrée sur l'autoroute A20 seront fermées alternativement :

Fermeture de bretelle(s) dans le sens Paris-Provence :

Bretelle de sortie n°28 (Grossereix) : -Déviation par A20, sortie Ech 29, av. Louis de Broglie, av. Pierre Mendès-France, RN520.

Bretelle de sortie n°29 : Déviation par A20 , sortie Ech30, Bd Robert Schuman, av. Louis Armand, av. Henri Giffard, rue Auguste Comte, rue Lebon.

Bretelle de sortie n°30 : Déviation par A20, sortie Ech 35, entrée Ech 35 sens Sud-nord, A20, sortie Ech 31 Sud.

Bretelle d'entrée n°31Nord : Déviation par avenue Jean Monnet (RD250), carrefour de l'Europe, av. Jean Monnet (RD250), entrée Ech31 Sud sens Nord-sud.

Bretelle d'entrée n°31Sud : Déviation par av. Jean Monnet (RD 250), rond-point Technopole, av. Jean Monnet (RD250), entrée Ech31 Nord sens Nord-sud.

Bretelle d'entrée n°32 : Déviation par rue Henri Matisse, Bd Georges Clémenceau, rue du Clos de la Brègère, av. du Général Leclerc, Bd Robert Schumann, carrefour de l'Europe, av. Jean Monnet (RD250), entrée sud Ech31 Sud sens Sud-nord.

Bretelle de sortie n° 33 (Casseaux) : Déviation par A20, sortie Ech 35, entrée Ech 35 sens Sud-nord, sortie Ech33 sens Sud-nord.

Bretelle d'entrée n°33 :

-En provenance des quais : Déviation par entrée Ech 33 sens Sud-Nord, A20, sortie Ech31 Sud, av. Jean Monnet (RD250), entrée Ech 31 Nord sens Nord-sud.

-En provenance du Palais: Déviation par rue du port de Naveix, quai Goujaud, quai Saint Martial, pont de la Révolution, av. GeorgesPompidou, av. du général Martial Valin, bd de la Valoine, rond-point de la Valoine, RD704, entrée Ech36 sens Nord-sud.

Bretelle de sortie n° 35 (Feytiat) : Déviation par A20, sortie Ech 37, entrée Ech 37 sens Sud-Nord, A20, sortie Ech 35 sens Sud-nord ;

Bretelle d'entrée 35 : Déviation par rue de Feytiat (RD979), av. du général Catroux, route de Toulouse, rond-point de La Valoine, RD704, entrée Ech 36 sens Nord-sud.

Fermeture de bretelle(s) dans le sens province-Paris :

Bretelle d'entrée 37 : Déviation entrée Ech 37 Sens Nord-sud, A20, sortie Ech38, RD320, entrée Ech38 sens Sud-nord.

Bretelle d'entrée 36 : Déviation par av. du Ponteix, rond-point de la Valoine, av. du Ponteix, rue Jean Mermoz, RD 979, entrée Ech35 sens Sud/Nord.

Bretelle sortie n°35 : Déviation par A20, sortie Ech33, entrée Ech 33 sens Nord-sud, sortie Ech35 sens Nord-sud.

Bretelle d'entrée n°34 : Déviation par av. du Sablard, av. du maréchal de Lattre de Tassigny, quai Louis Goujaud, rue du port du Naveix, entrée Ech 33 sens Sud-nord.

Bretelle sortie n°33 :

-**Dévi**ation Limoges centre : Déviation par A20, sortie Ech31 Sud, Av Jean Monnet (RD250), entrée Ech 31 Nord sens Nord-sud, A20, sortie Ech33 sens Nord-sud.

-**Dévi**ation Le Palais : ,A20, sortie Ech31 Sud, av. Jean Monnet (RD250), av. Benoit Frachon (RD250).

Bretelle d'entrée n°33 : Déviation par route du Palais (RD29), av. Benoit Frachon (RD250), av. Jean monnet (RD250) , bd Robert Schumann, entrée Ech 30 sens Sud-nord.

Bretelle de sortie n° 32 : Déviation par A20 sortie Ech 31Sud, av. Jean Monnet (RD250)), bd Schumann, av. du Général Leclerc, rue du Clos de la Brégère, bd Clémenceau, rue Henri Matisse.

Bretelle de sortie n° 31

-**Dévi**ation (Beaubreuil) : Sortie Ech 31 Sud, rond-point Technopole, rue de Fougeras (RD142).

-**Dévi**ation (Technopole) : A20, sortie Ech29, av. de Beaubreuil, rue de Fougeras (RD142).

Bretelle d'entrée n°30 : Déviation par rue des Sagnes, rue des Sabines, av. de Beaubreuil, entrée Ech29 sens Sud-nord.

Bretelle d'entrée n°29 : déviation par av. de Broglie, av. Pierre Mendès-France, RN520, entrée Ech28 sens Sud-nord.

Bretelle d'entrée n°28 : Déviation par RD220, entrée Ech 27 sens Sud-nord.

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages Variables fixes ou véhicules de type III.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le C.E.I. de Feytiat.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomérations de Limoges-Métropole
- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Vienne,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute Vienne,
- Société de Transports en Commun de Limoges Métropole,
- S.D.I.S. de la Haute Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine
- S.A.M.U.

LIMOGES, le

24 JUIN 2019

LE PRÉFET

P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES

Pour le directeur interdépartemental
des routes par délégation
Le directeur adjoint exploitation,


Hervé MAILLET

